PROVINCE DE QUÉBEC COMMISSION SCOLAIRE HARRICANA CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT ÉCOLE INSTITUTIONNELLE SAINT-MATHIEU / LA MOTTE

Procès-verbal de la session ordinaire du mardi 25 octobre 2011

Session ordinaire du conseil d'établissement de l'école institutionnelle Saint-Mathieu-La Motte tenue à l'école Saint-Mathieu, le vingt-cinq octobre de l'an deux mille onze à dix-neuf heures trente.

PRÉSENCES

Mmes Caroline Bélanger, enseignante

Annie Gagnon, parent Claire Gagnon, enseignante Isabelle Girard, parent

Martine Lemire, service de garde

Aussi présente :

Mme Andrée Roy, directrice

ABSENCES

Mmes Johanne Charest, enseignante

Nancy Marcotte, parent Anne-Marie Pageau, parent

OUVERTURE DE LA RÉUNION

Le quorum est atteint. Cette assemblée est présidée par madame Andrée Roy jusqu'à la nomination à la présidence.

Il est 19 h 34.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CE-573-11 IL EST RÉSOLU,

QUE l'ordre du jour de cette séance soit et est adopté avec l'ajout des points suivants à affaires nouvelles :

- Demandes de financement

ADOPTÉE.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 21 JUIN 2011

CE-574-11 IL EST RÉSOLU,

QUE le procès-verbal du 21 juin 2011 soit adopté avec les modifications suivantes : dans la liste des présences et absences, il faut lire : Isabelle Girard, parent, Olivier Lemieux, représentant de la communauté.

ADOPTÉE.

NOMINATION D'UN OU D'UNE SECRÉTAIRE DE RÉUNION

CE-575-11 IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Annie Gagnon et conformément à l'article 69 de la L.I.P.,

QUE la directrice, madame Andrée Roy rédige les procès-verbaux des réunions et s'assure qu'ils soient consignés dans un registre;

ADOPTÉE.

INTERVENTION Du PUBLIC

Il n'y a aucune intervention de l'assemblée.

ÉLECTION À LA PRÉSIDENCE (parent non membre du personnel pour un an (art. 56)

Madame Isabelle Girard propose madame Annie Gagnon. Madame Annie Gagnon accepte avec plaisir et celle-ci débute son mandat en poursuivant l'animation de la rencontre.

CE-576-11 IL EST RÉSOLU à l'unanimité,

QUE madame Annie Gagnon soit nommée au poste de présidente du conseil d'établissement de l'école Saint-Mathieu – La Motte pour l'année scolaire 2011-2012.

ADOPTÉE.

SUBSTITUT À LA PRÉSIDENCE (art. 60)

Madame Roy explique que le substitut a pour principale responsabilité de remplacer la présidente lorsque celle-ci est absente ou dans l'incapacité d'agir.

Madame Annie Gagnon propose comme substitut madame Isabelle Girard. Celle-ci accepte avec enthousiasme!

CE-577-11 IL EST RÉSOLU,

QUE madame Isabelle Girard soit nommée substitut à la présidence.

ADOPTÉE.

REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ

Une demande sera acheminée aux deux conseils municipaux afin qu'ils délèguent une représentante ou un représentant au Conseil d'établissement du secteur Saint-Mathieu – La Motte.

ADOPTION DES JOURS, HEURES ET LIEUX DE RÉUNION (art. 67)

CE-578-11 IL EST RÉSOLU,

QUE les réunions soient fixées, sauf exception, un mardi du mois à 19 h 30, à l'école de Saint-Mathieu étant donné que la plupart des membres demeurent dans la municipalité de Saint-Mathieu. Il sera possible de faire l'alternance selon le désir des membres.

QUE le calendrier des réunions pour l'année 2011-2012 soit le suivant :

25 octobre 2011 29 novembre 2011 24 janvier 2012 – à déterminer 13 mars 2012 1^{er} mai 2012 19 juin 2012

ADOPTÉE.

DÉNONCIATION D'INTÉRÊT, S'IL Y A LIEU (art. 70)

Les membres sont invités à faire une dénonciation d'intérêt s'il y a lieu.

PRÉSENTATION DES DOSSIERS : Fonctionnement du C.E. et règles de régie interne (information)

Un mémo aux parents sera fait afin de les informer des dates, heures et lieu des réunions.

Présentation d'un plan de travail pour le C.É.

Le plan de travail résumant les points à traiter pour l'année en cours est déposé.

Budget de fonctionnement du C.É.

CE-579-11 IL EST RÉSOLU,

QUE le budget annuel 2011-2012 du conseil d'établissement soit adopté en précisant le point suivant :

• Montant maximun admissible pour frais de gardiennage est fixé à 5.\$ de l'heure.

ADOPTÉE.

Rapport annuel 2010-2011

Ce point est reporté à la prochaine rencontre, car nous sommes à finaliser le document.

INFORMATION-CORRESPONDANCE

Les rendez-vous RAP

AFFAIRES NOUVELLES

CE-580-11 IL EST RÉSOLU,

Demandes de financement

QUE le conseil d'établissement du secteur Saint-Mathieu – La Motte appuie ses écoles dans les demandes de financement pour les programmes : Aide aux devoirs, École en forme et en santé, École en santé

ADOPTÉE.

Activités à venir

Saint-Mathieu:

Vendredi 28 octobre en après-midi : activités costumées

Mardi 20 décembre avant-midi : Maison de la Culture - APPROUVÉ

La Motte :

Jeudi 27 octobre : décoration des citrouilles Vendredi 28 octobre : activités d'Halloween

Service de garde :

Vendredi 4 novembre : petites quilles Projet à venir : clôture d'arbres

CLÔTURE DE LA RÉUNION

CE-581-11 IL EST RÉSOLU,

QUE l'assemblée soit levée.

ADOPTÉE.

Il est 20 h 45.

Annie Gagnon, Andrée Roy,
Présidente Secrétaire